



**Bureau
d'information
et de
communication**

Rue de la Barre 2
1014 Lausanne

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Soutiens cantonaux aux arts de la scène pour les années 2024-2026

Dix-sept conventions en faveur de la création professionnelle

Un total de 17 conventions de durée déterminée est attribué aux professionnelles et professionnels des arts vivants vaudois pour les années 2024 à 2026. La cheffe du Département de la culture, des infrastructures et des ressources humaines a approuvé le premier préavis 2024 transmis par la Commission cantonale des arts de la scène. Outre la poursuite des 8 contrats signés entre 2022 et 2023 pour un montant total de 510'000 francs, 9 nouvelles conventions d'un montant total de 660'000 francs sont établies. Près de 1,2 million de francs est ainsi attribué par l'Etat de Vaud sous forme de conventions de subventionnement de durée déterminée à partir de la saison 2024-2025.

Les soutiens alloués par l'Etat de Vaud au secteur des arts de la scène (théâtre, danse et arts performatifs) peuvent prendre la forme d'une aide ponctuelle unique ou d'une convention de durée déterminée de trois ans. Les subventions sont accordées sur décision de Nuria Gorrite, cheffe du Département de la culture, des infrastructures et des ressources humaines (DCIRH), basée sur un préavis établi par la [Commission cantonale des arts de la scène \(CCAS\)](#). Cette dernière siège, encadrée par l'Unité Création et diffusion du Service des affaires culturelles du Canton (SERAC), en deux sessions annuelles (délais de dépôt : 30 novembre et 31 mai). Les demandes pour des aides uniques sont examinées lors des deux sessions alors que les demandes pour un soutien de durée déterminée sont examinées en bloc lors de la première session.

Un total de 35 dossiers est parvenu au SERAC pour cette première session 2024 dont 16 demandes pour des soutiens de durée déterminée à partir de la saison 2024-2025.

Neuf nouvelles conventions de durée déterminée (2024-2026) pour un montant total de 1,17 million de francs sont accordées aux compagnies suivantes :

- 2b company, François Gremaud, avec Pro Helvetia et la Ville de Lausanne
- Numero23Prod, Massimo Furlan, avec Pro Helvetia et la Ville de Lausanne

- Compagnie Linga, Katarzyna Gdaniec et Marco Cantalupo
- Association La Bocca Della Luna, Muriel Imbach
- Association Plus, Nicole Seiler
- Association SNAUT, Joël Maillard
- Compagnie Marielle Pinsard
- Compagnie Kokodyniack, Jean-Baptiste Roybon
- Association Fargue, Anne Rochat

Les conventions de durée déterminée suivantes attribuées en 2022 et 2023 pour trois ans se poursuivent : la Cie les Célébrants (Cédric Dorier), la Compagnie Nonante-Trois (Benjamin Knobil), la Cie Jours tranquilles (Fabrice Gorgerat), la Cie Rupille 7 (Julie Annen), l'Association Prototype Status (Jasmine Morand), Salut la Compagnie (Thierry Romanens), l'Association Arts mouvementés (Yasmine Hugonnet), la Compagnie Alexandre Doublet.

Jean-Daniel Piguet se voit décerner la Bourse de compagnonnage théâtral 2024-2026 alors que le soutien accordé en 2023 à Guillaume Froidevaux se poursuit. L'aide bisannuelle, destinée aux créatrices et créateurs émergents et dotée d'un montant total de 90'000 francs, est attribuée et financée paritairement avec la Ville de Lausanne.

Pour rappel, les travaux de la Commission se basent sur les critères institués dans le [règlement concernant le Fonds cantonal des arts de la scène \(RF-CAS\)](#). En outre, afin d'assurer une meilleure durabilité des créations au niveau artistique, social et économique, une attention particulière a été apportée aux projets pouvant bénéficier d'une résidence auprès d'une institution théâtrale (pour une saison ou davantage), d'une programmation garantissant un certain nombre de représentations par spectacle et ayant obtenu plusieurs coproductions. Les subventions sont garanties sous réserve des attributions légales et budgétaires des autorités compétentes.

Bureau d'information et de communication de l'État de Vaud

Lausanne, le 28 mai 2024

RENSEIGNEMENTS POUR LA PRESSE UNIQUEMENT

DCIRH, Veronica Tracchia, responsable de l'unité création et diffusion, Service des affaires culturelles, [veronica.tracchia\(at\)vd.ch](mailto:veronica.tracchia(at)vd.ch)